

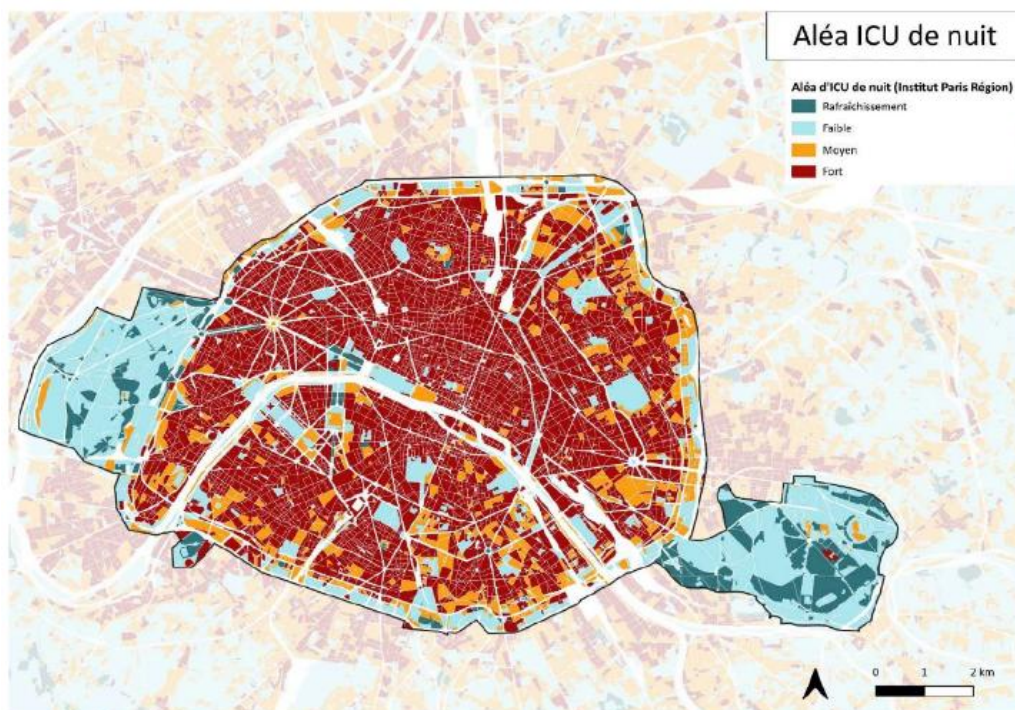
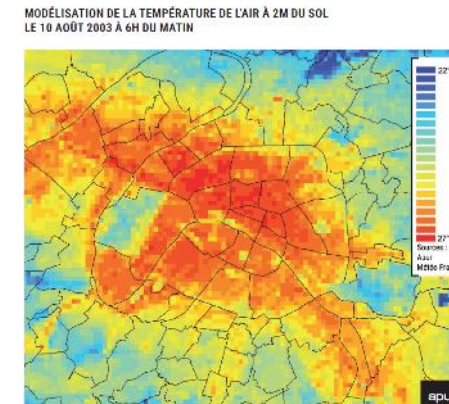
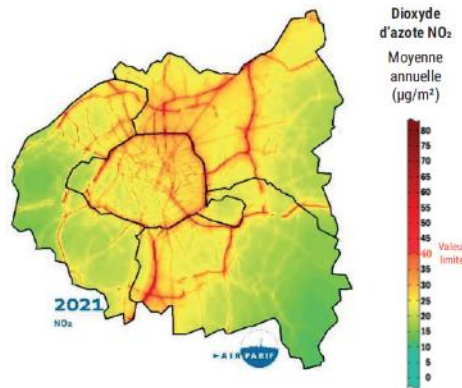
01

**Traduire les enjeux dans les documents
de planification**

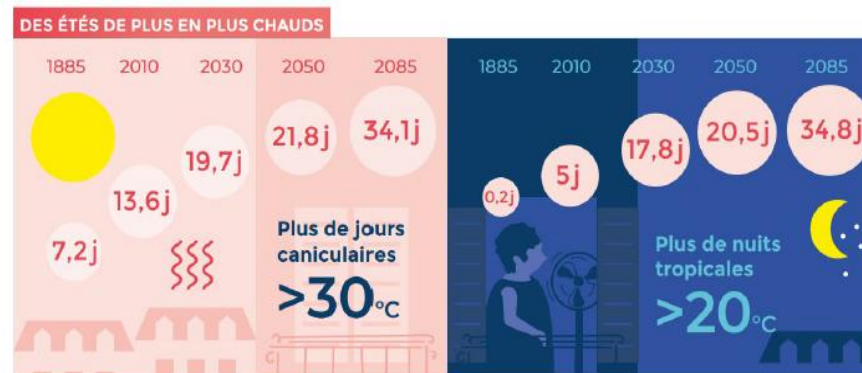
PARIS : UN TERRITOIRE SINGULIER

Paris est une ville du « déjà-là » : les emprises foncières non bâties sont rares... dans sa grande majorité, le bâti existant a vocation à demeurer ...

Par sa forte densité et l'intensité des interactions qui s'y jouent, Paris est une ville particulièrement vulnérable aux évolutions du climat et à la pollution



Carte 44. Aléa d'îlot de chaleur urbaine de nuit (IPR, 2022)



ESPACES DE NATURE INSUFFISANTS ET INEGALEMENT REPARTIS

Une nécessité d'augmenter l'accès à la nature

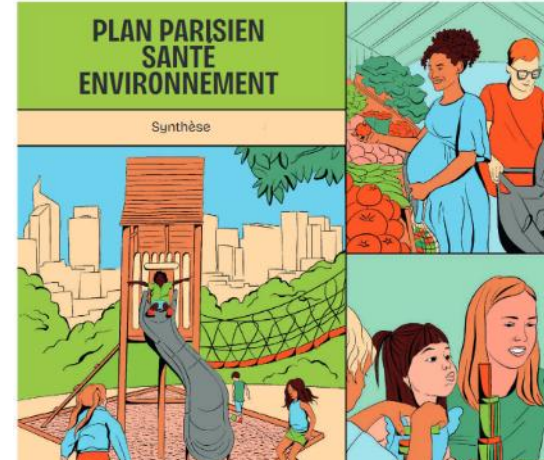
- 1871 ha de parcs et jardins ouverts au public dont 1309 ha dans les Bois
- Une répartition de **2,6m²/habitant hors Bois** et 8,6m²/habitant avec les Bois
- Seulement 600 ha d'espaces végétalisés en cœur d'îlots
- Une répartition hétérogène suivant le tissu urbain

Seulement 8,6m²/habitant d'espace vert accessible au public



Les différents Plans parisiens adoptés en novembre 2024

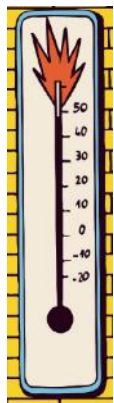
- ✓ **Plan Local d'Urbanisme bioclimatique**
- ✓ **Plan Climat 2024-2030**
- ✓ **Plan Parisien Santé Environnement**
- ✓ **Stratégie de résilience**



UN PLAN POUR GARANTIR L'HABITABILITE DE PARIS ET SORTIR DE L'ERE FOSSILE

50°C
possibles pics de chaleur dès 2030

ADAPTER



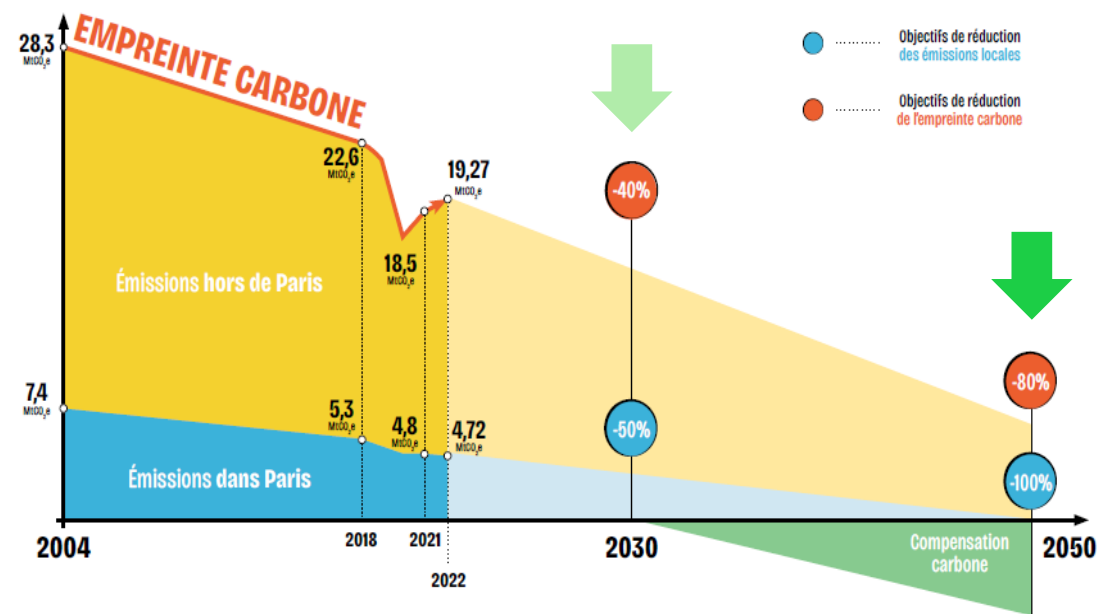
- Végétaliser la Ville
- Adapter le bâti parisien
- Transformer l'espace public
- Réduire les inégalités climatiques
- Réduire la pollution de l'air

TRAJECTOIRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

100 % des Parisiens et des Parisiennes à moins de 7 minutes à pied d'un îlot de fraîcheur de jour comme de nuit	10m² d'espaces verts par habitant d'ici 2040
40 % du territoire non imperméabilisé d'ici 2050	-15 % de prélèvements en eau d'ici 2030

ATTENUER

Trajectoire de neutralité carbone de Paris



UNE VILLE EN TRANSITION, VERTUEUSE ET RESILIENTE

La nature en ville : atout majeur du cadre de vie et de l'adaptation

- Consolider et valoriser les continuités écologiques
- **40% du territoire non imperméabilisé d'ici 2050**
- 10m²/hab. d'espaces verts publics d'ici 2040 soit + 300ha



Forêt urbaine



Protéger les arbres

La réduction de l'empreinte CO2 de la ville

- **Des bâtiments supports de la lutte contre le changement climatique**
- Une mobilité faiblement émettrice de carbone
- Une logistique urbaine durable et efficace



Réhabilitation bas carbone

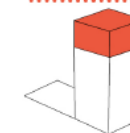


Logistique décarbonée

CONSIDERER ET VALORISER LE « DÉJÀ-LÂ »

La transformation du tissu urbain pour concilier préservation patrimoniale, transition écologique et inclusion sociale

- **Transformer et adapter plutôt que démolir et reconstruire**
- Renforcer les règles liées à l'adaptation de l'existant
- Faire évoluer les projets urbains et leur conception dans une approche bioclimatique
- Promouvoir une approche transversale et globale de l'espace public



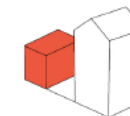
Surélévation

Elévation d'un ou plusieurs niveaux d'une construction existante en augmentant sa surface de plancher.



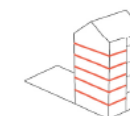
Extension

Agrandissement du volume d'une construction existante en augmentant sa surface de plancher.



Adjonction

Construction d'un bâtiment neuf sur une parcelle présentant une ou des autres constructions existantes.



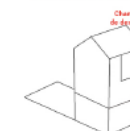
Optimisation des volumes

Dans le volume d'une construction existante, création de surface de plancher supplémentaire.



Réhabilitation

Transformation d'une construction existante sans création de m²



Changement de destination

Modification de l'affectation d'un bâtiment.

LES SEPT OAP THEMATIQUES DU PLU BIOCLIMATIQUE

Les orientations d'aménagement et de programmation :

- outils complémentaires au règlement,
- opposables dans un rapport de compatibilité
 - **Biodiversité et adaptation au changement climatique**
 - Construction neuve
 - **Héritage et transformation**
 - Espace public
 - Liens métropolitains
 - Quartier du quart d'heure
 - Santé publique et environnementale

Des orientations opposables visant à transcrire le PADD, dans chaque projet : renforcement de la biodiversité, renforcement de la place de la nature, ville mieux adaptée aux effets du changement climatique.

02

**Transformer, adapter
Plutôt que construire**

ADAPTER L'EXISTANT ET PRESERVER LE PAYSAGE

Faciliter la transformation et l'adaptation des constructions existantes en tolérant certains dépassements et saillies

- Favoriser les dispositifs destinés à **économiser/produire/récupérer l'énergie** en toiture et en saillie des façades (protections solaires, panneaux solaires, végétalisation du bâti...)
- **Favoriser l'isolation thermique** dans le respect du patrimoine



Exemple ITE chaux-chaivre

MODULER LES REGLES POUR LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Sur les constructions existantes il est toujours possible d'intervenir pour :

- Préserver l'état sanitaire, assurer les mises aux normes, accessibilité, hygiène, isolation, sécurité
- Améliorer la performance énergétique ou à développer la production d'énergie renouvelable
- Améliorer des conditions d'habitabilité et notamment le confort d'été

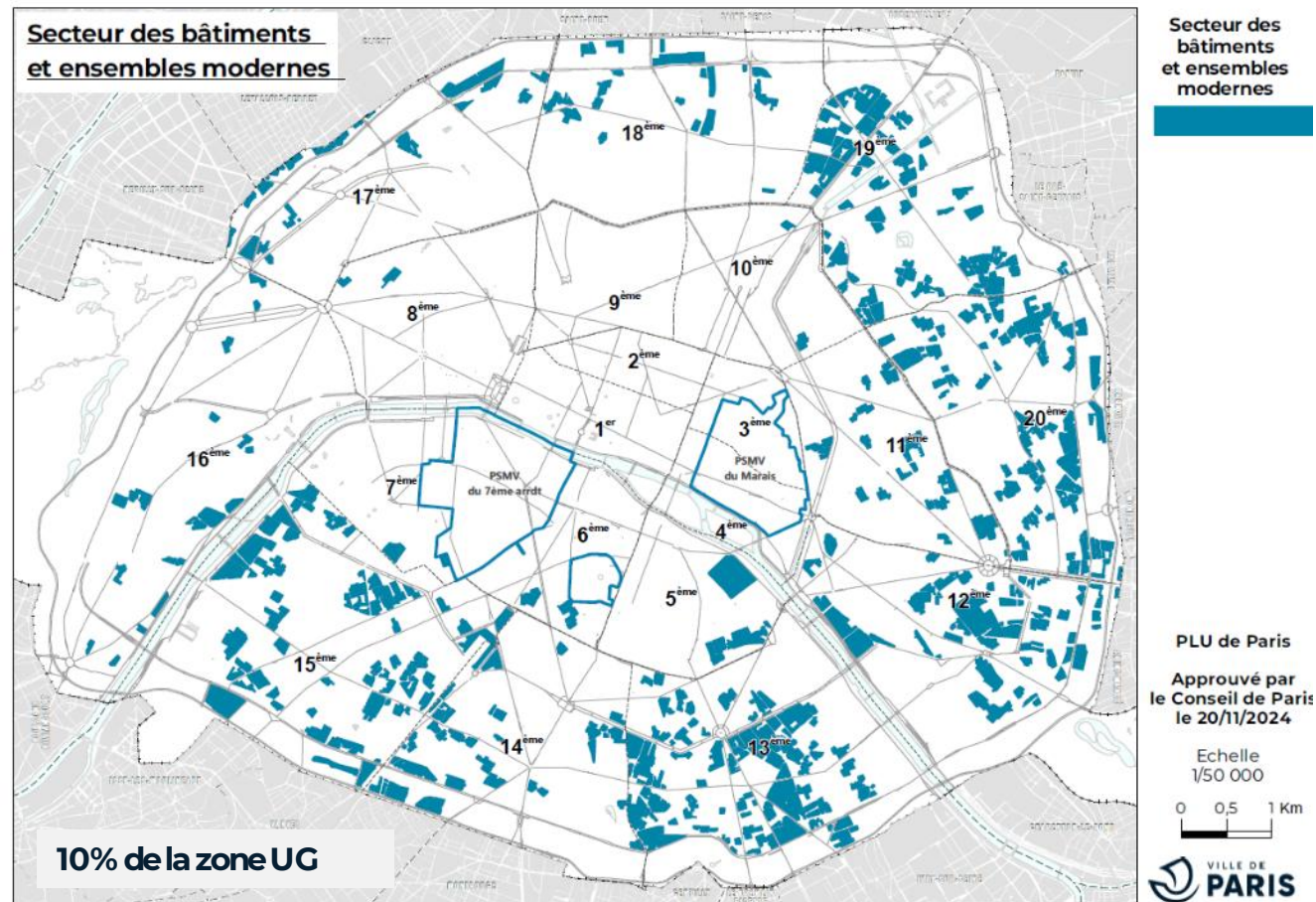
Des règles
graduelles selon le
niveau
d'intervention

Catégorie	Critère de définition		Règles applicables
Démolition totale /construction neuve	Suppression ou restitution à l'état neuf des éléments déterminant la résistance et la rigidité de la construction (hors fondations)	100%	Construction neuve
Reconstruction		> 50 %	Construction neuve
Restructuration lourde		Entre 15 % et 50 %	règles adaptées moins contraignantes que le neuf
Réhabilitation		< 15 %	Règles plus souples

LE SECTEUR DES BÂTIMENTS ET ENSEMBLES MODERNES

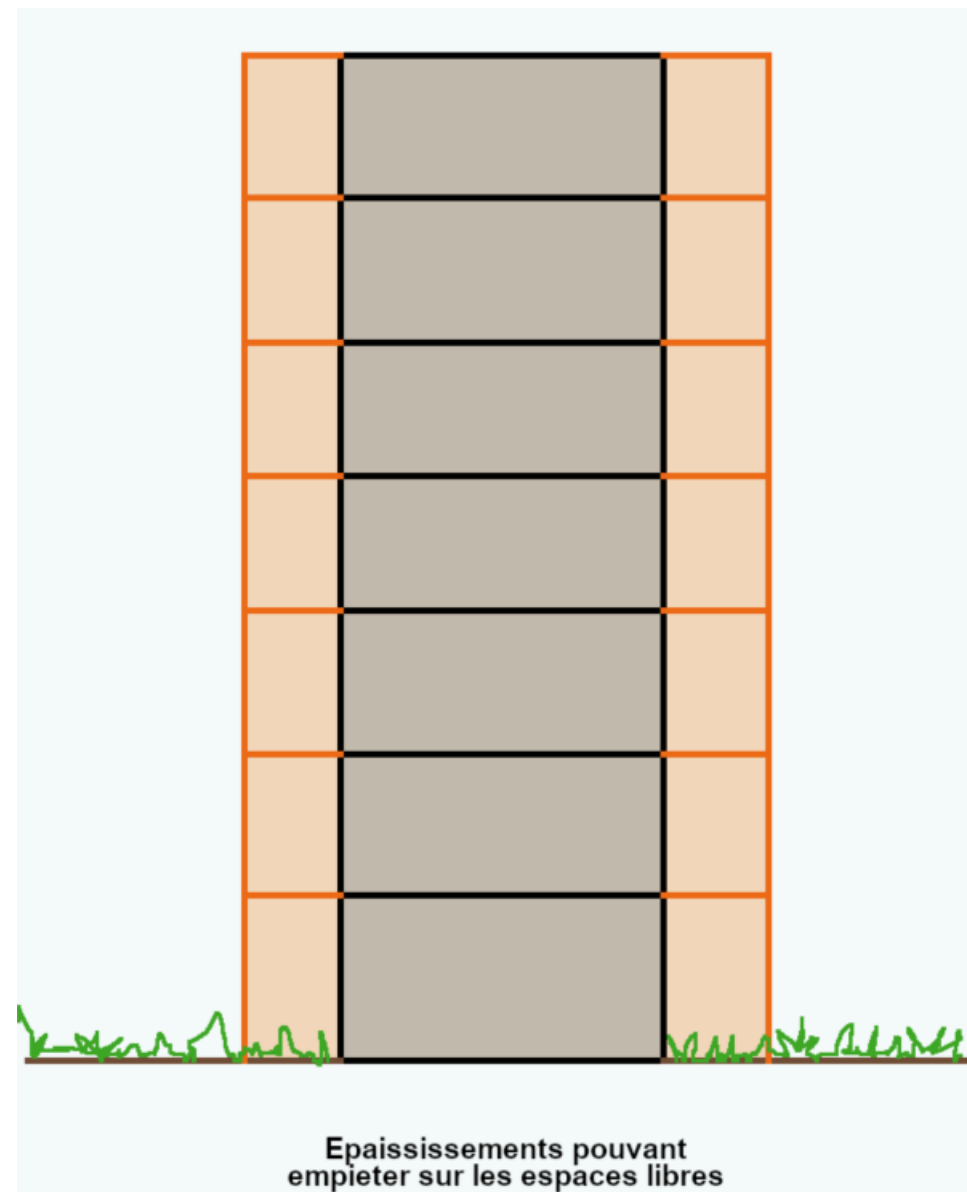
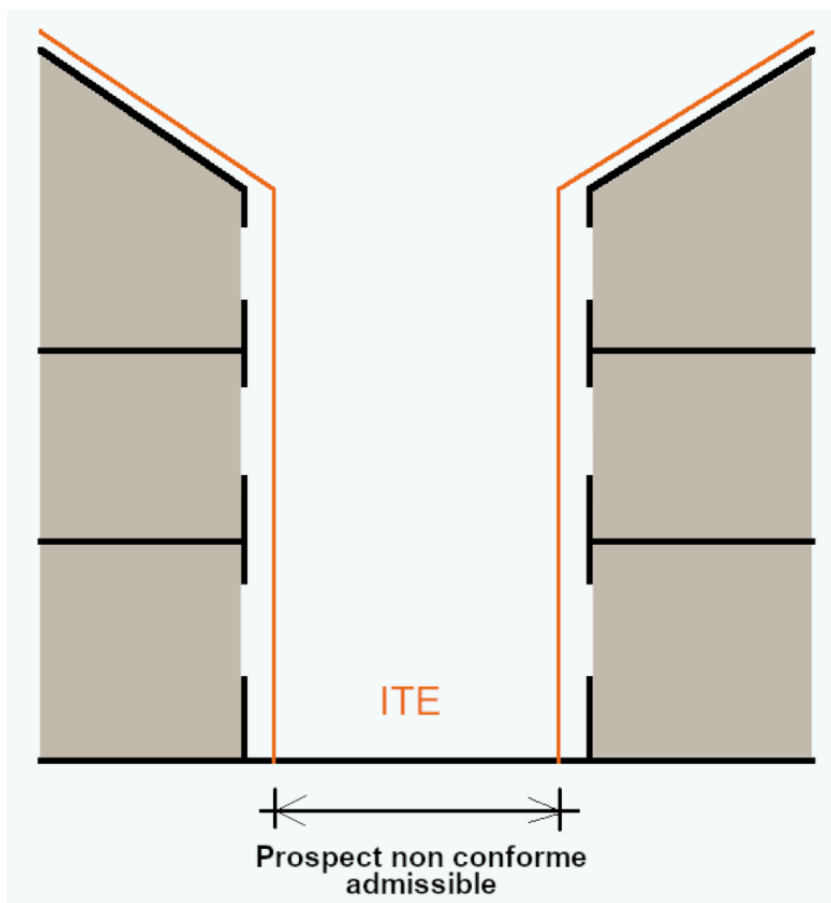
Permettre la transformation et l'adaptation du parc des années 1960/1980 issu du PUD

- Un patrimoine de 10% de la zone UG, ignoré par les règlements depuis 1977
- Des épaissements pour améliorer l'habitabilité et le confort thermique du parc des années 1950/1970
- Règles morphologiques et dispositions particulières pour les espaces libres spécifiques afin de permettre la transformation du bâti en respectant ses qualités



MODULER LES REGLES POUR LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Permettre la transformation et
l'adaptation de l'existant



CONCEPTION BIOCLIMATIQUE, PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Aller plus loin que la réglementation nationale

Constructions neuves, extensions, surélévations

Renforcement de quelques indicateurs de la RE2020 pour les logements collectifs et bureaux :

Limiter les besoins énergétiques (Bbio), augmenter le recours à l'ENR (Cep,nr), confort d'été (DH) bâtiments bas carbone (Ic,const.)

Obligation de
Production d'ENR
ou
Récupération
d'énergie

Transformations de bâtiments existants

Exigences renforcées pour les restructurations lourdes soumises à la RT_EX globale

Exigences renforcées pour les ravalements et rénovations de toitures (« travaux embarqués »)

Exigences pour amélioration du confort d'été au niveau de l'enveloppe: Obligations de protections solaires pour les interventions en façade y compris ravalement

Matériaux
Incitation aux
biosourcés/géosourcés, réemploi
et matériaux à
albédo élevé

RECHERCHER LE CONFORT D'ÉTÉ : Protection et rafraîchissement passif

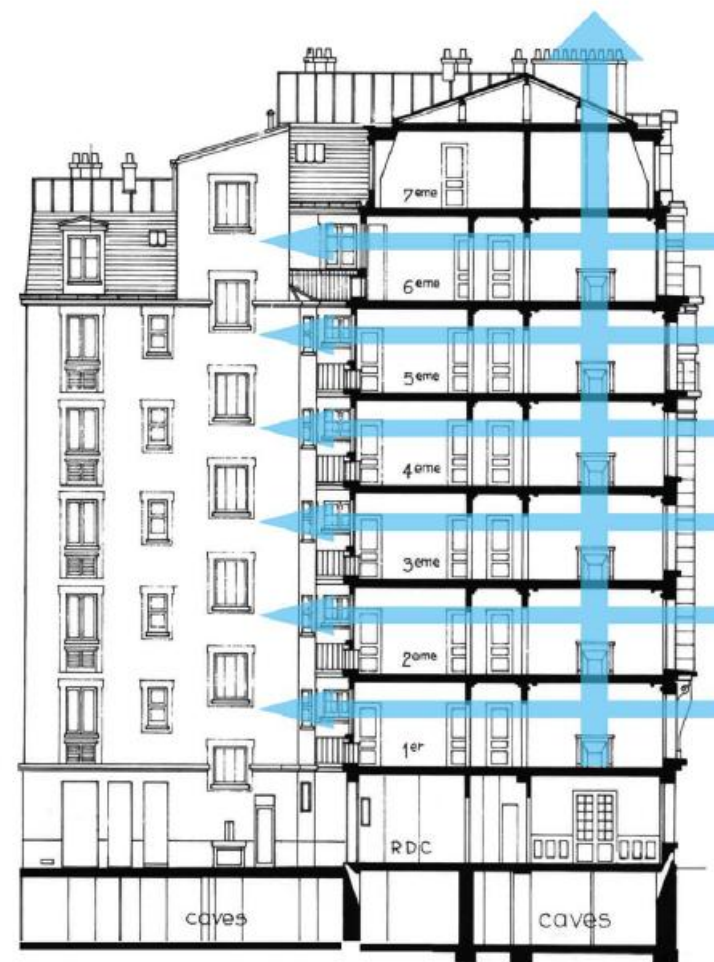
Sur l'existant : Privilégier et conserver les dispositifs passifs



Brasseurs d'air



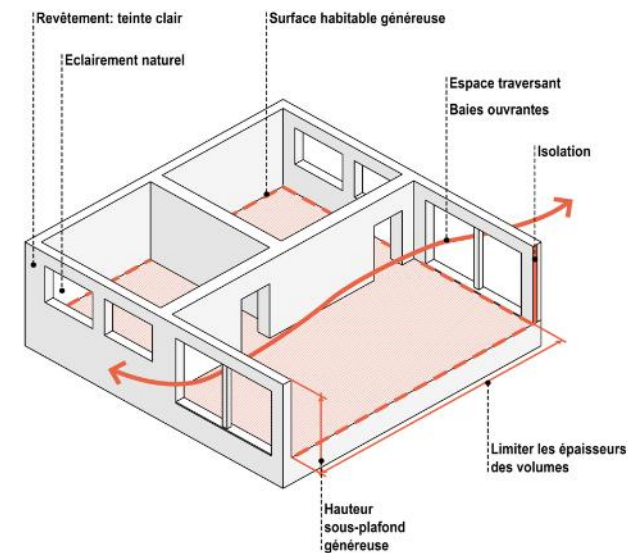
Volets et persiennes



Circulations d'air

RECHERCHER LE CONFORT D'ÉTÉ : Protection et rafraîchissement passif

Pour le neuf : Exiger une conception bioclimatique et des solutions passives



Assurer le confort et la qualité des usages des constructions pour leurs occupants

OAP Construction Neuve

Protections solaires, végétalisation, bâtiments traversants, inertie

CONSTRUCTION BAS CARBONE : réduire les émissions CO2

Produire des bâtiments utilisant des matériaux et des équipements bas carbone

Privilégier les matériaux à faible impact carbone :

- Les biosourcés
- Les géosourcés
- Le réemploi
- Les recyclés



BOIS
Bois en vrac Laine de bois Panneaux Fibre de bois



LIÈGE
Panneaux en liège Rouleaux en liège Granulats de liège



PAILLE
Botte de paille Enduit terre / paille Panneaux de paille



CHANVRE
Mortier, enduit et béton de chanvre Laine de chanvre Chênevotte en vrac

